



CONCOURS S-105-22-23

MONITEUR DE VÉHICULE DE PROMENADE (CLASSE 5)

- Lieu de travail :** École de conduite du CSSHL
(Centre Christ-Roi de Mont-Laurier)
- Horaire de travail :** Variable en fonction des inscriptions (temps partiel ou plein)
Du lundi au vendredi, possibilité de plage horaire de 8h à 21h
Samedi et dimanche selon les besoins
- Statut :** Salarié temporaire
- Supérieur immédiat :** La direction de l'établissement
- Entrée en fonction :** Dès que possible

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité

Être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente ;

Être titulaire depuis au moins deux (2) ans d'un permis de conduire régulier de classe 5.

Autre exigence

- Capacité de travailler en équipe;
- Sens de l'éthique.

EXIGENCES À L'EMPLOI

- Démontrer que, selon le registre tenu par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), son dossier de conduite est vierge;
- Démontrer que selon le registre de la SAAQ, il ou elle détient un permis de conduire valide qui n'est pas l'objet d'une suspension, d'une révocation ou d'un permis restreint. Il ou elle doit aussi démontrer que son permis n'est pas assorti d'une condition selon laquelle il ou elle ne doit conduire que des véhicules minus d'un dispositif détecteur d'alcool (dossier de conduite de la SAAQ émis depuis moins de six (6) mois);
- Démontrer qu'il ou elle n'a pas plaidé coupable, ni été déclaré coupable d'une infraction incompatible avec le statut d'école de conduite reconnue pour laquelle il ou elle n'a pas obtenu le pardon (certificat de bonne conduite (antécédents criminels) 2010 émis depuis moins de six (6) mois);
- Suivre avec succès le programme de formation de la classe 5 offert par l'organisme accréditeur ou avoir déjà été en possession d'une carte de moniteur délivré par la SAAQ ou par un organisme accréditeur ou démontrer qu'il a exercé des fonctions équivalentes et obtenir la reconnaissance des acquis conformément au processus administré par l'organisme accréditeur.

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides est un milieu de travail situé à proximité de la nature. Notre organisation offre des services d'enseignement de qualité à environ 4 000 élèves. Nous comptons vingt-et-une écoles primaires, une école primaire-secondaire, une école secondaire, un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes.

Avantages de travailler avec nous :

- ❖ Milieu collaboratif
- ❖ Avantages sociaux compétitifs
- ❖ Salaire horaire entre 23,82\$ et 30,82\$, selon expérience
- ❖ Programme d'aide aux employés
- ❖ Régime de retraite à prestations déterminées

DATE LIMITE POUR POSTULER :
5 février 2023, à 16 h

Vous désirez vivre une expérience collaborative au sein d'une équipe dynamique?

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, **en prenant soin d'y inscrire le numéro du concours**, par courrier électronique à l'adresse suivante :

ressources.humaines@cssh.gouv.qc.ca

SEULES LES PERSONNES RETENUES SERONT CONTACTÉES

Nous souscrivons au principe d'équité en matière d'emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.